

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

MAIRIE
de
Saint-Laurent-L'Abbaye

Nombre de Conseillers :

En exercice : **11**
Présents : **10**
Votants : **10**

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 03 septembre 2015
Date d'affichage : 03 septembre 2015

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015

L'An deux mille quinze, le quinze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

Présents : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André ; MORLAT Patrice ; THOMAS Jean-Marc ; BONNIN Patrick ; CHARVET Michèle ; CHIFFRAY Olivier ; LEGUAY Jean-Pierre ; MANFREDI Manichanh ; PLATEAUX Stéphanie

Absent BIENFAIT Gustave

Madame Stéphanie PLATEAUX a été nommée secrétaire de séance.
Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2015 :

Le procès-verbal de la réunion du 24 juin 2015, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouve adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

9/2015 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE SERVICE DE L'EAU POTABLE :

Conformément aux dispositions de la Loi 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, du décret N° 95-635 du 6 mai 1995 et de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur la qualité du service de distribution d'eau potable établi au titre de l'année 2014 par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Girarmes.

Au cours de l'année 2014, 26 prélèvements ont été pratiqués et analysés par le laboratoire départemental sur l'eau du réseau de distribution du SIAEP. Les résultats sont consultables en mairie. Le prix du m3 a augmenté de 1.13% par rapport à l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **RECONNAÎT**, à l'unanimité :

- **Avoir pris connaissance** du rapport établi par l'ARS et approuvé par le SIAEP lors de sa séance du 11 juin 2015 concernant le prix et la qualité de l'eau potable distribuée par ce syndicat.

SIAEP DES GIRARMES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une mise en demeure à l'encontre du Syndicat au sujet de la non-conformité de l'eau distribuée (présence d'un pesticide : le terbuméton desethyl). Afin d'y remédier, des travaux importants doivent être entrepris (660.000 € H.T.) qui seraient financés à hauteur de : 30% DETR, 15% Conseil Départemental, 20% SIAEP, le solde serait couvert par une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

D'autres informations vous seront communiquées ultérieurement.

10/2015 : ELABORATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (Ad'ap) :

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a introduit différentes obligations légales pour les collectivités, quant à la mise en accessibilité, avec des échéances à 2015 pour des thématiques telles que les mobilités ou le cadre bâti.

Le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public est paru.

Avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager pour la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmé correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Monsieur le Maire présente la liste des bâtiments ouverts au public, à savoir : la Chapelle, la Mairie, l'Agence Postale Communale et l'Ecole.

Il présente également l'estimation financière allouée à l'ensemble des travaux (27 000€ H.T. avant les subventions qui seront sollicitées).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'une part, de valider l'Agenda d'Accessibilité Programmée et d'autre part, de l'autoriser à présenter la demande de validation de l'agenda auprès des services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité :

1. **d'approuver** la validation de l'agenda d'accessibilité programmé tel que présentée
2. **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire.

11/2015 : MODIFICATION TARIF DES PHOTOCOPIES :

Vu la délibération du 3 novembre 1981 instituant une régie de recettes pour photocopies et fixant le montant de la photocopie à 2 francs,

Vu les demandes de photocopies « couleur » et le coût beaucoup plus élevé facturé par Copiéfax supérieur à celui du « noir et blanc »,

Vu l'acquisition par la commune d'un photocopieur couleur,

Monsieur le Maire propose :

- de conserver la tarification « noir et blanc » actuel : format A4 à 0.30€ format A3 à 0.60€ et d'ajouter une tarification « couleur » format A4 à 0.60€ format A3 à 1.20€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité cette proposition.

RENTREE SCOLAIRE 2015 :

La rentrée scolaire 2015 s'est effectuée dans de bonnes conditions, nous accueillons cette année 12 MS et 9 GS, l'accueil de moyenne section a rendu obligatoire la présence d'une aide à l'institutrice comme approuvé dans la séance du 24 juin 2015 (délibération 6/2015). Madame Guylaine LEHOUX a été embauchée dans le cadre d'un CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) pris en charge à hauteur de 75% par l'Etat.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue et la remercie par avance pour l'aide qu'elle apportera.

Tout comme il remercie notre directrice d'école Madame Magali VANDDN BOSSCHE et Madame Claudine HUET-LABAUME pour le bon déroulement de cette rentrée scolaire.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

✚ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'état d'avancement des travaux.

1. Place de la Mairie :

La dernière phase de finition devait se terminer en septembre par le grenaillage. Des difficultés techniques sont survenues entraînant la modification du plan initial.

Il a été décidé de laisser la place en enrobé rouge, de mettre une résine granulat, identique à celle déjà mise sur la chaussée dans la continuité des cheminements piétons, d'ajouter une résine granulat à l'extrémité de l'aménagement, là où il y a actuellement uniquement une ligne blanche discontinue.

Ces travaux n'engendrent pas de coût supplémentaire.

Monsieur le Maire présente le plan établi par le cabinet ICA (Ingénierie Conseil en Aménagement) en date du 15 septembre 2015, celui-ci est accepté par l'ensemble des conseillers.

2. Sécurité sur la RD 4 aux abords de l'école et de la salle « Multi Activités » :

Les travaux ont été réalisés.

3. Travaux et isolations sur bâtiments communaux : Mairie et Ecole :

Ce dossier faisait l'objet d'une demande de subvention DETR (3750€) et Réserve Parlementaire de notre Député Madame Martine Carrillon-Couvreur (3000€). Nous avons obtenu les accords et les travaux vont pouvoir commencer.

- Isolation : (Récoltes) travaux imminents
- Toiture : (Ent. Fleurier) travaux début janvier 2016

JOURNEE DE MOBILISATION DU 19 SEPTEMBRE 2015 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ce qui suit :

1. La baisse de 30% des dotations de l'Etat aux Collectivités Locales impacte d'ores et déjà les investissements et les services publics locaux. Compte-tenu de la gravité de la situation et avant que le gouvernement n'arrête le projet de loi finances pour 2016, les instances pluralistes de l'AMF (Association des Maires de France) ont décidé d'engager une journée nationale d'action qui aura lieu le samedi 19 septembre 2015 dans toutes les communes et intercommunalités. C'est une décision sans précédent dans l'histoire de l'AMF qui s'appuie sur les 17000 délibérations déjà reçues). Pour information notre commune a délibéré dans ce sens lors de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2014.

Monsieur le Maire propose à se mobiliser avec tous les élus et lui-même le samedi 19 septembre prochain à 10h30 à la Salles des Fêtes de Pouilly-sur-Loire. Par ailleurs, pour être entendu une pétition est en ligne sur le site www.change.org.

Monsieur le Maire incite vivement les conseillers et les habitants à participer à cette mobilisation.

QUESTIONS DIVERSES :

Situation financière de la commune :

Monsieur le Maire fait lecture de la situation financière établi par Monsieur le Comptable du Trésor de Pouilly et notamment des points suivants :

Si la commune affiche un pourcentage de foyers fiscaux non-imposables similaire à celui de la Nièvre (43.80%) de non-imposables contre 43.90% pour la Nièvre), elle connaît toutefois quelques particularismes par rapport aux communes nivernaises de même taille :

- Les bases imposées sur le territoire de la commune sont inférieures à celles des communes de même taille
- La commune dispose de très peu de foncier non bâti (terres agricoles)
- Le nombre d'entreprises installées sur le territoire communal est très restreint.

En conséquence, les rentrées fiscales de la commune sont moins importantes que celles de ses homologues nivernaises et contraignent la commune dans ses choix budgétaires.

Si la santé financière de la commune s'est améliorée en 2014, deux facteurs restent à surveiller : le poids important des dépenses de personnel dans le budget et la dépendance à la seule taxe d'habitation pour assurer de bonnes rentrées fiscales.

Afin de maintenir sa situation financière, la commune devra veiller à maîtriser ses dépenses de personnel pour accroître sa capacité d'autofinancement dont le niveau est très inférieur aux moyennes des communes comparables.

Elle devra également surveiller les travaux d'amélioration des logements afin de mettre à jour les bases de taxes foncières de la commune.

Sur le plan des investissements, les trois exercices étudiés se caractérisent par des dépenses d'équipement très limitées qu'elle a pu intégralement financer sans recours à l'emprunt et en préservant ses réserves.

La situation financière de la commune est marquée par un très faible endettement mais également par un niveau de fond de roulement (ou réserves) très en deçà des moyennes des communes de la strate de comparaison.

Endettement :

Durant les trois dernières années, la commune a réduit ses programmes de travaux et son endettement. Elle n'a pas contracté d'emprunt nouveau sur la période étudiée et l'annuité de sa dette est passée de 5 886 € en 2012 et en 2013 à 5 020€ en 2014 (-17,25%).

En conséquence, la commune connaît un rythme annuel de désendettement proche de 4 500 € avec un encours total des dettes de 17 833 € fin 2014 en diminution de plus de 19% par rapport à 2013. Cet encours est relativement faible comparé aux communes de la même strate de comparaison puisqu'il représente 74€ par

habitant pour la commune de Saint-Laurent-L'Abbaye contre 418 € par habitant dans les autres communes du département.

Sur cette base, l'encours de dettes représente moins d'une année de capacité de financement communale.

Autrement dit, si la commune voulait rembourser tous ses emprunts, elle pourrait le faire sur un seul exercice sans mobiliser la totalité de sa capacité d'autofinancement.

A titre de comparaison, les communes nivernaises équivalentes devraient mobiliser plus de deux années de CAF pour rembourser intégralement leurs encours de dettes.

Projet éolien :

Le projet avance. Une campagne acoustique (mesure du bruit ambiant) pendant 2 à 6 semaines, viendra compléter les résultats des « études géothermiques » et « faune flore » au niveau de la commune.

Calendrier de fin d'année :

- 11 novembre 2015:

La cérémonie religieuse aura lieu à 10h30 à l'église de Saint-Martin sur Nohain, elle sera suivie par un moment de recueillement au monument aux Morts de Saint-Laurent-L'Abbaye à 11h30. Un vin d'honneur sera offert par la Municipalité à « La Grange » à partir de 11 h45.

Monsieur le Maire souhaite la présence des Conseillers Municipaux.

- 6 et 13 décembre 2015 Elections Régionales :

Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures, un tour de garde sera établi en fonction des disponibilités de chacun.

- 19 décembre 2015 Repas des Anciens :

Il aura lieu à Saint Martin sur Nohain, Madame Claudine Huet-Labaume recensera les personnes concernées.

- 20 décembre 2015 :

Portage des colis

Noël des Enfants.

Compte-tenu des restrictions budgétaires et comme voté au budget 2015, il n'y aura pas de spectacle. Celui-ci sera remplacé par un cadeau surprise à chacun. Les enfants concernés seront avisés en temps voulu.

- 9 janvier 2016 :

Vœux du Maire à « La Grange » à 18 heures (à confirmer), une invitation sera adressée à chacun.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

La séance est levée à 21 heures 10.

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Patrice MORLAT :

Jean-Marc THOMAS :

Patrick BONIN :

Michèle CHARVET :

Olivier CHIFFRAY :

Jean-Pierre LEGUAY :

Manichanh MANFREDI :

Stéphanie PLATEAUX :